

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	7	7

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 05/11/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie

MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MARTIN Joseph, MORGEAT Guillaume

Excusé(e-s) :

Absent(e-s) :

A été nommé(e) secrétaire : Mme DESFORGES Anne-Claire

D2025_52 – (Annule et remplace la D2025_51)

Délibération pour valider le choix de l'entreprise de travaux d'enfouissement pour la Route de Janville à la suite du résultat de l'appel d'offre.

(Annule et remplace la D2025_51)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n° C2024-79 du 17 Septembre 2024 autorisant la signature de la convention de groupement de commande pour les travaux d'enfouissement de réseaux aériens et le renouvellement du réseau d'eau potable sur Tivernon,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer l'appel d'offres** à l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈME dont les montants se décomposent comme suit :

Solution de base	Réseau AEP (CCPNL) = 50 383.49 € HT
	Enfouissement des réseaux (Tivernon) = 68 844,00 €

= 119 227,49 € HT	HT
PSE 2 réfection des trottoirs	15085.40 € HT (Tivernon)

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/11/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET